

Réunion établissements de santé – COVID 19
03/04/2020

Situation Epidémiologique :

À l'échelon national : + 380 patients supplémentaires en réanimation. 6 400 en tout (au-delà de la capacité nominale théorique avant crise en France). Progression légèrement plus faible que les jours précédents ; 1 600 patients hospitalisés en plus néanmoins.

En région : un peu plus de 320 patients covid + en réanimation (capacitaire nominal avant crise 462). Soit + 10 % alors que l'on a accueilli des patients réanimatoires d'autres régions.

⇒ Un ralentissement possiblement lié aux effets du confinement, qui ne doit en aucun cas être une source de démobilisation.

Patients hospitalisés en SC et Réa :

- Stock bas à très bas pour les produits, molécules, dispositifs essentiels au fonctionnement des services de réa ;
- Structuration d'une cellule spécifique à l'Agence sur le sujet pour gérer les alertes en temps réel ;
- Publication des alternatives thérapeutiques possibles par les sociétés savantes : à lire et à appliquer.
- Outil/Plateforme : phase de déploiement d'une plateforme d'appui « mapui.fr » à raison de deux régions par jours ; le téléchargement du fichier pour l'Occitanie est prévue pour aujourd'hui (l'Agence communiquera la dessus). Priorité pour les établissements sanitaires avec Réa.
- Appel à solidarités des centres COVID – vers COVID +

Avancées sur la stratégie PA

Diffusion et communication des directives nationales :

- Rappel de la stratégie PEC en EHPAD.
- Rôle des médecins coordonnateurs à renforcer.
- Objectifs : mise en place d'expertise gériatrique, astreintes gériatriques, organisation des PEC en proximité pour les PA après décision collégiale + développer le recours à l'HAD.

En région

- Mise en place de plateforme gériatrique de territoire.
- Travail en cours sur la clarification des rôles de chacun.
- Volonté de mettre en place une astreinte soins palliatifs hémi-régionale pour accompagner les structures en complément de la plateforme PA qui permet d'accéder aux ressources présentes sur les territoires.
- HAD : organiser et faciliter les recours à l'HAD.

Concernant les Equipes mobiles de prélèvement :

Déclenchées par les plateformes PA. D'autres modalités de prélèvements ont pu être mises en œuvre sur les territoires. Rester pragmatique mais l'information doit être claire pour tous les EHPAD du territoire.

Solidarité inter régionale :

2 dispositifs :

- Evacuation d'un certain nombre de patient : 18 patients en provenance du GRAND EST qui seront répartis dans plusieurs établissements.
- Appel à renfort humain : mise à disposition de ressources paramédicales (IADE, spé réa) : objectifs de 50 soignants pour intervenir sur la région Ile-de-France : atteint → Adressage de

59 soignants au départ d'Occitanie. (IDE, IDEL,...). Région Occitanie exemplaire en la matière avec remerciements du niveau national.

Structuration des filières d'aval :

- L'Organisation des filières doit être fluide.
- la filière SSR post réa + flux direct depuis l'EHPAD ou la ville.
- La question de la gestion des lits sur un territoire est encore plus critique. Reprise d'une disposition du pacte de refondation des urgences avec une fonction de BED MANAGER. La fonction doit concerner tous les établissements du territoire.
- Un outil : le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) permet le suivi des dispo en lits et soins critique : extension de la lisibilité MCO et SSR prochainement à toute la région Occitanie. Le fichier extrait des SSR a été transmis à l'ORU et une lisibilité est annoncée au 13 avril pour les SSR.

Deux niveaux d'informations utiles :

- Nombre de lits dans les filières Covid (+) et Covid (-) ;
- Positionnement des établissements pour prendre en charge des patients Post Réa avec des complications respiratoires ou neurologiques.

Nouvelles disposition de la prise en charge des corps :

Nouveau décret applicable immédiatement : Question sur la mise en bière immédiate + absence de toilette mortuaire : quid du maintien du passage par la chambre mortuaire ou pas ?

⇒ si difficultés insolubles par les professionnels, questions sur la BAL ars31alerte@ars.sante.fr

SAMU/AM :

- Existence d'une Plateforme nationale de l'Assurance Maladie pour orienter les patients vers des cabinets libéraux classiques : retour de l'AM sur certains territoires : méconnaissance du dispositif à sous utilisations de la plateforme ;
- Quid des organisations en place et du lien SAMU/ AM/ MG : L'agence est preneuse de toute information retour (RETEX, initiative locale) sur les organisations SAMU/AM sur les territoires (Retour à réaliser auprès de M. DURAND ou sur BAL ars31alerte@ars.sante.fr)

Transporteurs sanitaires :

- Questions concernant les procédures de désinfections, les EPI.
- Renvoi vers la CRAPS ou DD pour rappel des procédures et applications des consignes et dernières notes ARS Occitanie.

Demande d'un état des lieux de la situation des EHPAD de la région à chaque réunion